

Les travaux pastoraux en Drôme

Des investissements accompagnés par les Plans Pastoraux Territoriaux

Vous êtes éleveur ou jeune installé en élevage pastoral en Drôme, vous pouvez être éligible et accompagné pour déposer un dossier d'aide aux améliorations pastorales.

- CCVD : Anna Galmot :
agalmot@val-de-drome.com
- 3CPS : Nadège Marboutin
transition@cccps.fr

- CCDB : Aurélien Mourgues :
a.mourgues@ccdb26.fr
- CAMA : Roxane De Rodez :
roxane.derodez@montelimar-agglo.fr

Julie Maviel :
jmaviel@baronnies-provencales.fr



PPT de la Vallée de la Drôme



PPT du Bassin de Montélimar



PPT des Baronnies



PPT du Royans-Vercors & Contreforts

PPT de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors



PPT du Diois

- CCRV : Vincent Jordon
v.jordon@cc-royans-vercors.org
- VRA : Gaëlle Travascio :
gaelle.travascio@valenceromansagglo.fr

Aline Buffat :
aline.buffat@pnr-vercors.fr

Anaïs SINOIR :
anaïs.sinoir@paysdiois.fr



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE

SERVICE PASTORAL DE LA DRÔME

200 Avenue de la Clairette - 26150 DIE



accueil@adem-drome.fr



04 75 22 20 39



adem-drome.fr



@ADEMdrome



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Investissements éligibles

- Dispositif d'abreuvement (impluvium, citerne souple ou mobile, tonne à eau, abreuvoirs, captage ...);
- Matériel de contention fixe ou mobile (parc de tri, panel de contention, pédiluve...);
- Matériel de clôture pour les investissements non-éligibles au plan loup (filets, clôture fixe...);
- Travaux de reconquête pastorale (débroussaillage, broyage, réouverture..);
- Création d'accès aux surfaces pastorales;
- Création ou amélioration de logement de berger;
- Investissement favorisant le multiusage (passage canadien, portillon, signalétique...);

Taux d'aide à 50 % sur les investissements

L'ADEM vous accompagne techniquement pour définir et calibrer vos travaux



Conditions pour déposer un dossier de travaux

- Etre agriculteur actif ;
- Détenir au minimum 5 UBG pastoraux ;
- Exploiter au minimum 10ha de surfaces pastorales et en avoir la maîtrise foncière ;
- Adhérer à un collectif pastoral et participer aux réunions de concertation sur les projets.

Un collectif pastoral, qu'est-ce que c'est?

Un collectif pastoral (CP) est une association qui rassemble des éleveurs qui utilisent des espaces pastoraux communs ou voisins, sans pour autant mélanger leurs troupeaux. Il favorise les échanges de pratiques et la concertation entre ses membres. Les éleveurs peuvent ainsi réfléchir ensemble à la gestion et à l'aménagement de leurs espaces pastoraux, partager leurs expériences et éventuellement porter collectivement des projets de travaux ou d'équipements.

Il y a 5 CP en Drôme, sur chaque territoire porteur de PPT, administrés par des éleveurs et accompagnés par l'ADEM.

Un Plan Pastoral Territorial, qu'est-ce que c'est?

Un Plan pastoral territorial (PPT) est un dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui soutient le développement du pastoralisme à l'échelle d'un territoire. Porté localement par des collectivités, il permet de définir une stratégie partagée en faveur des espaces pastoraux et de financer des actions concrètes : aménagements, équipements, accès à l'eau, amélioration des conditions de gardiennage ou encore accompagnement des structures pastorales. Un PPT favorise ainsi la concertation entre les différents acteurs du territoire et la mise en œuvre de projets répondant aux enjeux locaux du pastoralisme.

6 PPT sont actifs en Drôme, et l'ADEM travaille aux côtés des territoires pour déployer cette politique en faveur du pastoralisme.